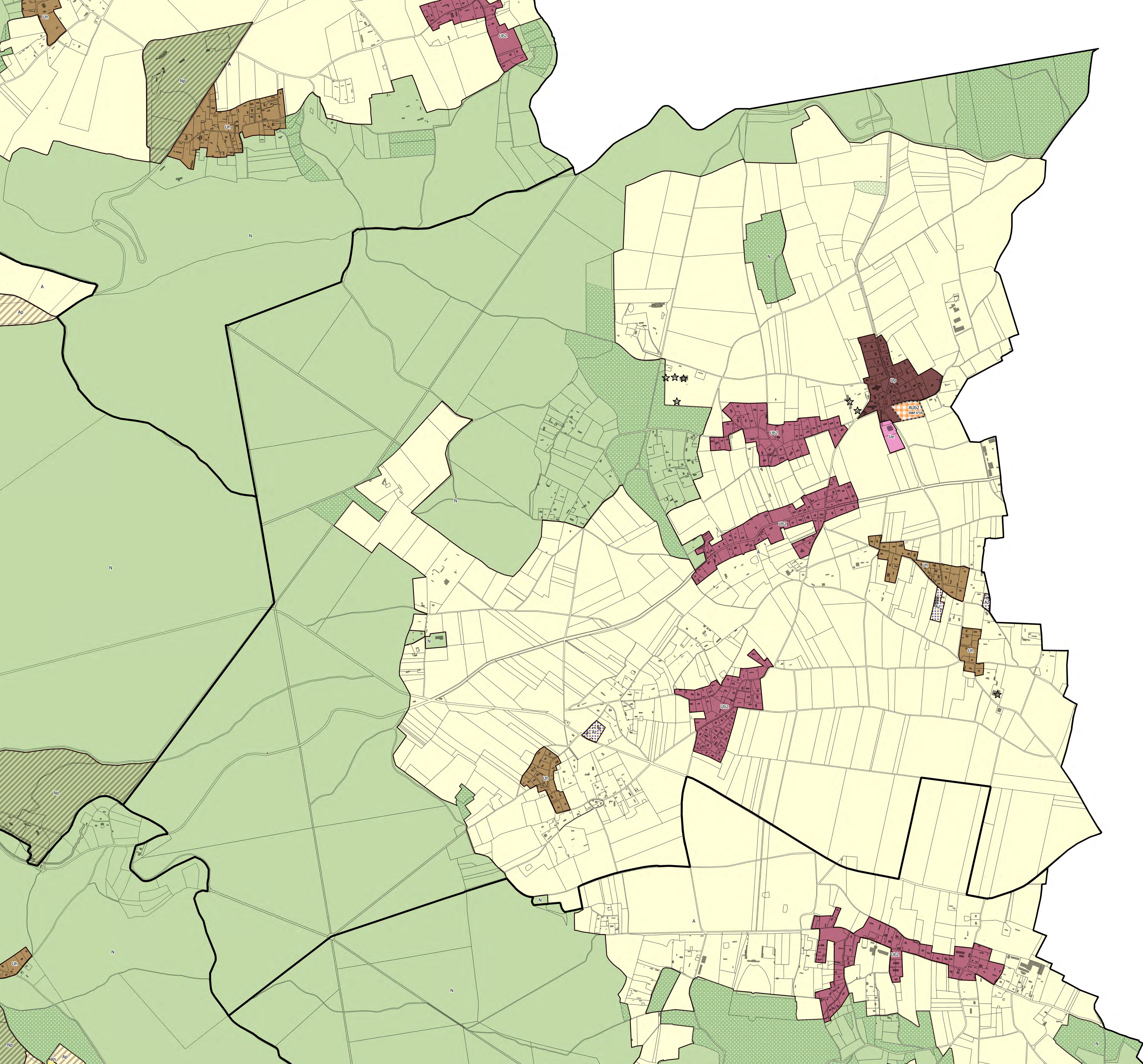




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°1 : ZONAGE

Illeville-sur-Montfort

Prescrit le 26 juin 2017
Arrêté le 15 avril 2019
Enquête publique du 12 septembre
au 16 octobre 2019
Approuvé le 16 décembre 2019
Modifié le 12 décembre 2022

Le Président, Francis COUREL



PIÈCE N3-B



1. ZONAGE

- Ub2 : zone urbaine à caractère résidentielle (sauf Pont-Audemer)
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial affirmé
- Uh : zone urbaine de hameau densifiable et pouvant faire l'objet d'une extension urbaine maîtrisée
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements publics
- AUb2 : zone à urbaniser à dominante d'habitat - autres communes
- A : zone agricole
- Az : activités artisanales isolées et implantées en zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle à caractère patrimonial ou paysager affirmé

2. PRESCRIPTIONS

- Espaces Boisés Classés (Art. L. 113-1 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ☆ Changement de destination

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES



0 250 500 m

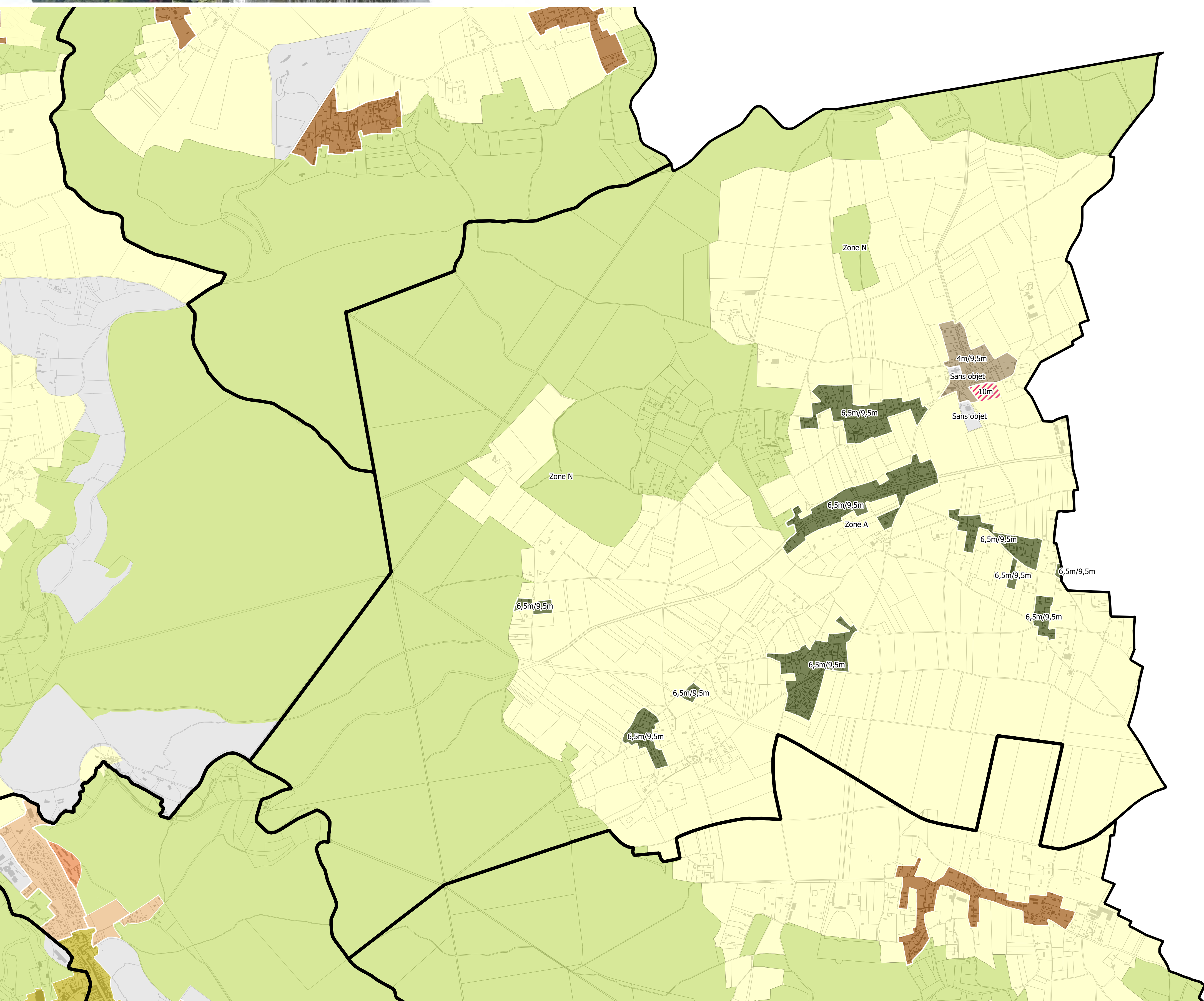




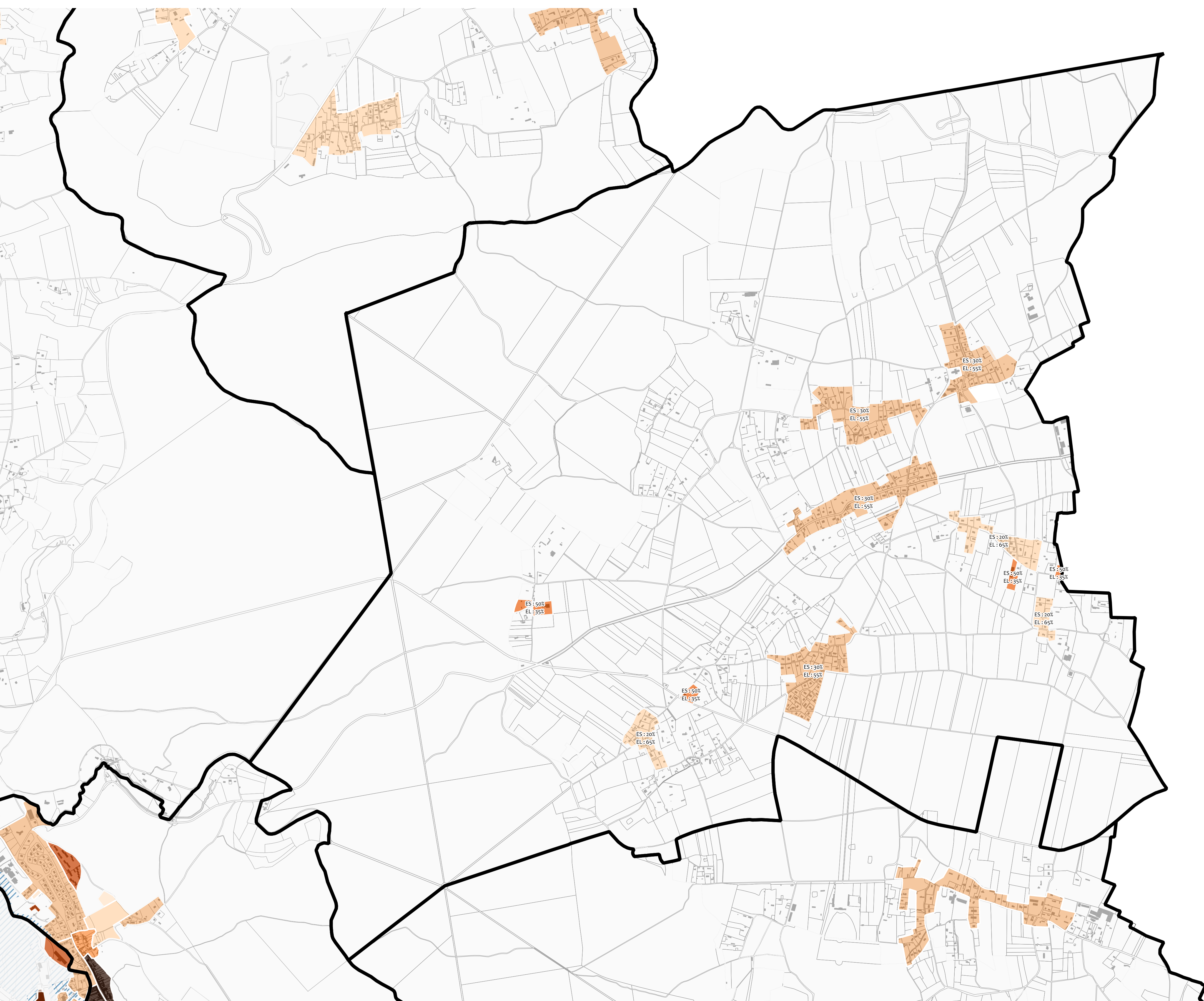
Echelle : 1/0

0 250 500 m

Le Président, Francis COUREL



☐ Sans objet ou non règlementé



 Voir PPRI

Diagramme schématisant les emprises au sol d'un bâtiment. Le plan est divisé en zones colorées et texturées :

- Terrasse** : Zone hachurée en diagonale.
- Emprise au sol construction principale** : Zone noire.
- Annexe** : Zone gris foncé.
- Accès** : Zone blanche.
- Stationnement** : Zone blanche.
- Espaces libres de pleine terre** : Zones vertes.

Des lignes de dimensionnement sont indiquées par des traits fins et des crochets.



0 250 500 m